

## FICHE THEMATIQUE : SUISSE-UE

# la voie bilatérale reste la meilleure option

L'UE est un des principaux partenaires commerciaux de la Suisse. A l'inverse, la Suisse est le deuxième partenaire commercial de l'UE, après les Etats-Unis et devant la Chine. Afin que ces liens étroits portent leurs fruits, des conditions-cadre fiables sont indispensables. Les accords bilatéraux – on en dénombre plus de cent – ont largement fait leurs preuves. L'évolution constante des lois constitue toutefois un défi de taille. L'UE demande une simplification et un raccourcissement des procédures d'adaptation législative.

- ▶ L'économie rejette la reprise automatique du droit européen.
- ▶ L'économie soutient la conclusion d'accords bilatéraux sur le libre-échange dans le secteur agroalimentaire, le droit des produits chimiques et le commerce de l'électricité dès lors que des critères clairs sont satisfaits. Elle est également favorable à des travaux exploratoires informels visant à définir les moyens d'améliorer les services financiers transfrontières.
- ▶ Il est important que les résultats des négociations soient favorables à l'économie. Pour l'heure, il n'est pas encore possible de dire si de nouveaux accords doivent être négociés séparément ou en parallèle (accords bilatéraux III).
- ▶ Aussi importante que soit l'UE, il convient de se tourner également davantage vers les économies dynamiques d'Asie et d'Amérique.

## LA VOIE BILATERALE A FAIT SES PREUVES, MAIS AFFRONTÉ DE NOUVEAUX DEFIS

**Les entreprises actives en Suisse et sur le marché intérieur de l'UE bénéficient des conditions-cadre stables et prévisibles créées grâce aux accords bilatéraux.**

### Examen régulier de la politique européenne

L'UE compte désormais 27 Etats membres. Avec le traité de Lisbonne, elle s'est dotée de nouvelles bases légales et légifère dans un nombre croissant de domaines politiques. Compte tenu de la rapidité de cette évolution, il importe d'examiner sans parti pris les positions fondamentales de la politique européenne de la Suisse. L'économie les évalue sur la base des critères suivants :

- La compétitivité mondiale de la place économique suisse doit être préservée et développée.
- Un accès réciproque et aussi libre que possible au marché doit être garanti aux entreprises et aux citoyens.
- La Suisse doit disposer à l'avenir aussi de l'autonomie nécessaire pour se doter de conditions-cadre favorables à l'économie. Ceci en parfaite conscience, néanmoins, du caractère relatif de l'autonomie d'une économie nationale dans notre monde globalisé.

### La voie bilatérale n'est pas remise en question

Les relations économiques bilatérales reposent sur l'accord de libre-échange de 1972. Le champ de l'accord a été étendu par les accords bilatéraux I et II, après le refus de la Suisse d'adhérer à l'EEE. Les accords bilatéraux conclus avec l'UE permettent un partenariat façonné sur mesure et ont été plusieurs fois plébiscités par la population suisse.

### Les défis posés par les relations avec l'UE

- Les accords conclus jusqu'ici sont plutôt statiques. Les deux parties doivent discuter des modifications législatives et, le cas échéant, négocier leur reprise. L'UE demande maintenant que la Suisse adapte rapidement sa législation en cas d'évolution du droit européen. En cas de différend, les parties négocient jusqu'à ce qu'elles trouvent un accord. Aucun tribunal ne décide quelle partie a raison.
- L'élargissement et l'approfondissement de l'intégration européenne ont multiplié les conflits potentiels. Ceci est valable non seulement pour les relations de l'UE avec les Etats tiers, mais aussi pour ses affaires internes. Les graves répercussions de la crise économique et financière sur les politiques financières et monétaires de nombreux Etats membres de l'UE ne feront vraisemblablement que renforcer cette tendance.
- Il arrive souvent que des objets de négociation relèvent de la compétence des cantons. Le fédéralisme poussé de notre pays complique un peu plus le processus de négociation.

## LA SUISSE EST UN PARTENAIRE IMPORTANT ET SOLIDAIRE

### Des liens économiques étroits

La part de la Suisse dans l'économie de l'Europe ne doit pas être sous-estimée. Dans de nombreux secteurs, les entreprises suisses constituent un important maillon de la chaîne de création de valeur européenne. Notre pays est le deuxième marché d'exportation de l'UE, après les États-Unis. La balance commerciale de l'UE vis-à-vis de la Suisse présente un excédent de plus de 20 milliards de francs par an dans les domaines des marchandises et des services. Plus la concurrence intercontinentale entre places économiques s'intensifiera, plus un partenariat de qualité et la suppression des obstacles entravant encore l'accès au marché sera important.

## ECHANGES COMMERCIAUX INTENSIFS

La Suisse et l'UE sont des partenaires commerciaux importants.

### La Suisse et l'UE : deux économies importantes l'une pour l'autre

Les principaux partenaires commerciaux de la Suisse et de l'UE en 2009

Principaux marchés d'exportation de l'UE		Principaux marchés d'exportation de la Suisse		Principaux pays d'origine des importations de l'UE		Principaux pays d'origine des importations de la Suisse	
1.	États-Unis	UE		1.	Chine	UE	
2.	<b>Suisse</b>	États-Unis		2.	États-Unis	États-Unis	
3.	Chine	Japon		3.	Russie	Chine	
4.	Russie	Chine		4.	<b>Suisse</b>	Japon	

Sources : Eurostat et Administration fédérale des douanes

### Les accords bénéficient aux deux parties

Au sein de l'UE, la Suisse a parfois l'image d'un pays faisant la fine bouche. Cela n'est pas mérité. Le fait est que, premièrement, chaque accord signé est dans l'intérêt mutuel. Cela vaut en particulier pour les accords de droit international public tels que les accords bilatéraux. Deuxièmement, la Suisse est un partenaire fiable et solidaire en Europe :

- La Suisse contribue financièrement à la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'UE élargie.
- Dans le cadre de l'accord sur la fiscalité de l'épargne, elle perçoit même des impôts pour l'UE. Ceux-ci ont atteint quelque 400 millions de francs en 2009.
- Le projet de la NLFA, qui se chiffre en milliards, bénéficie en priorité au transport de marchandises à travers l'Europe.

---

MOTS CLES ET CHIFFRES

---

**23 000 POIDS LOURDS, 700 000 PERSONNES AINSI QUE DES MARCHAN-  
DISES POUR PLUS D'UN MILLIARD DE FRANCS** franchissent quotidiennement la frontière entre la Suisse et l'UE.

---

**EXPORTATIONS DE MARCHANDISES** suisses vers l'UE en 2010 :  
**113,1 MILLIARDS DE FRANCS**

---

**IMPORTATIONS DE MARCHANDISES** européennes en Suisse en 2010 :  
**137,6 MILLIARDS DE FRANCS**

---

En 2008, les entreprises suisses employaient, **1 020 664 PERSONNES AU SEIN DE L'UE.**

---

En 2008, les entreprises suisses ont exportés vers l'UE des services pour **47,2 MILLIARDS D'EUROS.**

---

**BALANCE COMMERCIALE (BIENS ET SERVICES) :** pres de 40 milliards de francs en faveur de l'UE. Cette dernière bénéficie aussi de la voie bilatérale.

---

60 %

des exportations suisses de marchandises sont absorbées par l'UE et quatre cinquièmes environ de nos importations proviennent de l'UE.



## NI UNE ADHESION A L'UE NI L'ISOLEMENT NE PERMETTRAIENT D'ATTEINDRE DES OBJECTIFS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE



### De 4 à 5

Grâce à l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE, le PIB a augmenté d'un montant de 4 à 5 milliards de francs.

#### L'isolement nuirait à l'économie

La dénonciation de la libre circulation des personnes réduirait la flexibilité du marché du travail et mettrait en jeu les accords bilatéraux I (clause guillotine). Un tel isolement de la Suisse induirait nécessairement un recul des investissements, une augmentation du chômage et la délocalisation à l'étranger d'une part de la production et des services. Sans l'accord sur la libre circulation des personnes, l'économie n'aurait pas connu une telle croissance ces dernières années. En effet, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 4 à 5 milliards de francs uniquement grâce à cet accord. L'immigration s'ajuste aux besoins de l'économie. La concurrence sur le marché du travail s'est intensifiée, sans que cela provoque une éviction des travailleurs suisses ou aggrave le chômage.

#### L'adhésion à l'EEE donnerait à la Suisse un droit de consultation, mais pas de codécision

La participation de la Suisse à l'EEE garantirait aux entreprises suisses un accès libre et non discriminatoire à tous les domaines du marché intérieur européen. Par rapport aux accords bilatéraux, cela concernerait en particulier les services. La souveraineté monétaire et en matière de politique économique extérieure resterait acquise. La reprise du droit communautaire aurait pour conséquence une hausse considérable de la densité réglementaire dans les domaines de la protection des consommateurs et du droit du travail par exemple. Cela occasionnerait des coûts importants. En tant que membre de l'EEE, la Suisse jouirait d'un droit de consultation, mais pas d'un droit de codécision, et serait tenue de reprendre presque automatiquement le droit communautaire. En outre, l'EEE ne couvre pas des domaines importants comme les accords de Schengen/Dublin, la fiscalité de l'épargne ou la lutte contre la fraude.

#### L'adhésion à l'UE comporterait trop d'inconvénients

Lors de leur adhésion à l'UE, les Etats sont tenus de reprendre la totalité de l'acquis communautaire en vigueur. En contrepartie, la Suisse serait représentée dans toutes les institutions de l'UE et participerait pleinement aux processus décisionnels.

Les inconvénients :

- Politique financière et budgétaire : La Suisse serait forcée de porter son taux de TVA à 15 %, le taux minimum au sein de l'UE. Elle devrait également intégrer les règles de droit communautaire restreignant la concurrence fiscale en ce qui concerne les entreprises.
- Politique économique extérieure : La Suisse devrait concéder à l'UE sa souveraineté en matière de politique commerciale.

La politique de libre-échange menée jusqu'ici avec succès dans le cadre de l'AELE ne serait plus envisageable. En cas d'adhésion, la Suisse perdrait les avantages acquis, à savoir des tarifs douaniers inférieurs pour les biens industriels ou les accords de libre-échange avec le Japon ou le Canada.

- Politique monétaire : En Suisse, la priorité est accordée à la stabilité des prix. Les Etats fortement endettés accordent moins d'importance à une inflation basse. L'adoption de l'euro se traduirait certes par une baisse des frais de transaction appréciable, mais cela n'aurait guère d'intérêt si la Suisse devait renoncer aux avantages que constituent des taux d'intérêt et un taux d'inflation bas. L'idée d'une adhésion sans l'adoption de l'euro est totalement illusoire.
- Marché du travail / politique sociale : Le droit suisse devrait être adapté au niveau de protection parfois supérieur du droit communautaire. Le marché du travail perdrait de sa flexibilité et fonctionnerait moins bien.
- Transfert net : La contribution annuelle nette de la Suisse à l'UE s'élèverait à 3 - 4 milliards de francs suisses.

## LA VOIE BILATERALE RESTE LA MEILLEURE OPTION

### Accords bilatéraux couronnés de succès

D'un point de vue économique, la voie bilatérale a été un grand succès, comme en témoigne l'intensité des échanges commerciaux entre l'UE et la Suisse. Ces échanges soutenus entraînent également une harmonisation des normes juridiques suisses avec le droit européen dans le cadre d'une adaptation autonome, notamment et surtout pour éviter aux acteurs du marché de coûteuses différences au niveau des règles de production et de commerce. La voie bilatérale deviendra vraisemblablement plus difficile. Il s'agit là d'un inconvénient qui n'implique toutefois pas, loin de là, d'y mettre un terme.

### Mise en œuvre des accords conclus

Les accords conclus ont fait leurs preuves et ne sont pas remis en question. À court terme, l'accent doit être mis en priorité sur leur consolidation et leur application efficace. Les nouveaux problèmes qui peuvent se présenter doivent être abordés avec pragmatisme et dans le souci de servir au mieux les intérêts mutuels des parties. Malgré les critiques, il est possible de trouver des solutions aussi bonnes qu'innovantes, comme le montre l'accord sur la facilitation et la sécurité douanières. Ce dernier dynamise l'adaptation de la législation sans introduire d'automatisme ni restreindre les procédures d'autorisation de politique intérieure. En cas de différend, il est possible, avec l'accord des deux parties, de faire appel à un tribunal arbitral.

### La poursuite de la voie bilatérale dans l'intérêt mutuel

Les principales préoccupations de l'économie sont couvertes par le réseau d'accords conclus. À moyen terme, il convient d'intensifier la collaboration entre la Suisse et l'UE dans un certain nombre de domaines sélectionnés. Dans la mesure où des critères clairs sont respectés, l'économie apporte son soutien aux accords bilatéraux sur le libre-échange agroalimentaire, le droit des produits chimiques et le commerce de l'électricité. L'importance économique du secteur des services est considérable tant en Suisse qu'au sein de l'UE. En dépit de cette situation, l'accès mutuel au marché reste entravé par de nombreux obstacles. La conclusion d'un accord exhaustif sur les services se traduirait par de forts coûts administratifs et est donc rejetée. Une amélioration contractuelle de l'accès réciproque au marché des services financiers doit être examinée. Des discussions ont également lieu sur la forme des négociations – séparées ou parallèles. Il n'est pas possible, pour l'instant, de dire si l'économie soutiendrait, et le cas échéant dans quelles conditions, l'entrée en matière sur un paquet de négociations « accords bilatéraux III ».

### Pas de reprise automatique du droit européen

La Suisse et l'UE ont décidé au cours de l'été 2010, de constituer un groupe de travail chargé d'élaborer des solutions pour mieux prendre en considération l'évolution dynamique du droit dans les accords. Il importe de soutenir les efforts déployés. À cet effet, il convient de respecter certains principes : il faut refuser une reprise automatique du droit communautaire au-delà des domaines d'application convenus initialement.

**La voie bilatérale ne permettra pas d'éliminer tous les obstacles entravant l'accès au marché de l'UE. La Suisse doit compenser ce désavantage compétitif par des réformes internes dans le but d'améliorer constamment la compétitivité internationale de la place économique et par la conclusion d'accords de libre-échange avec des États tiers extra-européens.**

## INFORMATIONS

### Dossiers et liens

≥ [www.economiesuisse.ch](http://www.economiesuisse.ch)

≥ [Suisse-UE : le bilatéralisme dans l'intérêt mutuel, 2010](#)



### Votre personne de contact chez economiesuisse :

Delphine Jaccard  
Responsable de projets, Politique économique extérieure  
[delphine.jaccard@economiesuisse.ch](mailto:delphine.jaccard@economiesuisse.ch)